



ERNST & YOUNG et Autres
SAS de Commissaires aux Comptes à capital variable
41, rue Ybry
92200 Neuilly sur Seine
438 476 913 RCS Nanterre

Extrait des
DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DU 13 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le treize décembre à onze heures ,

Les associés de la Société « **Ernst & Young et Autres** », SAS de commissariat aux comptes à capital variable, au capital actuel de 148.209 €, divisé en 9.725 actions de 15,24 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation régulière du Président.

.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les fonctions des commissaires aux comptes : le Cabinet Argos, titulaire, et le Cabinet Fleury, suppléant, arrivent à échéance et désigne en qualité de commissaires aux comptes :

- Titulaire : Monsieur Pierre Vieillard, 21 avenue Albert Camus, 21066 Dijon
- Suppléant : Monsieur Olivier Perroud, 21 avenue Albert Camus, 21066 Dijon

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée, et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire après lecture.

Pour extrait conforme
Le Président
P. Macloce